



Aux/A:

- toutes les FMNs et CONUs
- membres CCR (pour info)
- DORNA, IRTA & MSMA
(pour info)

Mies, le 05 février 2010

C/002/2010 CCR/Dup

Procédure et formulaires "Wild Card" pour les Championnats du Monde FIM des Grands Prix 2010

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous remettre ci-joint un formulaire d'inscription "Wild Card" et vous rappelons les termes des articles 1.11.5 à 1.11.8 des Règlements du Championnat du Monde FIM des Grands Prix 2010.

Nous vous rappelons également que la date de clôture des inscriptions est de 30 jours avant la date de la manifestation pour les 125cc et MotoGP (et 45 jours pour la classe Moto2).

Nous attirons votre attention sur les âges minimum et maximum des coureurs wild card.

(...)

1.11.5 *Chaque Fédération accueillant un Grand Prix (FMNR) peut nommer 3 coureurs wild card pour la classe 125cc et 1 coureur wild card pour la classe Moto2 dans leur propre Grand Prix.*

Un coureur ayant déjà participé à la manifestation en tant que coureur wild card à trois reprises dans la même classe ne sera plus engagé en tant que wild card. (La classe Moto2 étant considérée comme le prolongement de la classe 250cc pour des raisons règlementaires).

Les coureurs "wild card" doivent être titulaires d'une licence FIM "une Manifestation Grand Prix de Courses sur Route" émise par une FMN et leurs engagements doivent être soumis, sur le bulletin d'engagement officiel FIM, par la FMNR à la FIM, au moins 30 jours pour la classe 125cc et 45 jours pour la classe Moto2 avant la manifestation. Ces engagements seront soumis à l'approbation de la Commission Grand Prix.

La FMNR (Fédération organisatrice) est responsable de tous les arrangements financiers pour la rémunération ou récompense des coureurs "wild card".



Les coureurs titulaires d'une "wild card" ne sont pas soumis aux exigences en matière d'assurance figurant sous 1.11.2. C'est la FMNR (Fédération organisatrice) qui est responsable de l'assurance des coureurs titulaires d'une "wild card".

- 1.11.6 La MSMA (Association des Constructeurs de Motocycles de Sport) peut, lors de chaque manifestation, nommer un coureur "wild card" pour la classe MotoGP. Les coureurs "wild card" doivent être titulaires d'une licence FIM "une Manifestation Grand Prix de Courses sur Route" émise par une FMN et leurs engagements doivent être soumis, sur le bulletin d'engagement officiel FIM, par la MSMA à la FIM, au moins 30 jours avant la manifestation. Ces engagements seront soumis à l'approbation de la Commission Grands Prix.*

La MSMA est responsable de tous les arrangements financiers pour la rémunération ou récompense des coureurs "wild card" nommés par celle-ci.

Les coureurs "wild card" désignés par la MSMA sont soumis aux exigences en matière d'assurance figurant sous 1.11.2.

- 1.11.7 La FIM peut, lors de chaque manifestation, peut nommer 2 coureurs wild card pour la classe 125cc et 1 coureur wild card pour la classe Moto2. La FIM/DORNA peuvent nommer, lors de chaque manifestation, 1 coureur pour la classe MotoGP.*

Un coureur ayant déjà participé à la manifestation en tant que coureur wild card à trois reprises en 125cc ou en Moto2, ne sera plus engagé en tant que wild card dans la même classe. (La classe Moto2 étant considérée comme le prolongement de la classe 250cc pour des raisons réglementaires).

Les coureurs "wild card" doivent être titulaires d'une licence FIM "une Manifestation Grand Prix de Courses sur Route" émise par une FMN et leurs engagements doivent être soumis à la FIM, sur le bulletin d'engagement officiel FIM, au moins 30 jours pour la classe 125cc et 45 jours pour la classe Moto2 avant la manifestation.

Ces engagements seront soumis à l'approbation de la Commission Grand Prix.

Il n'y a pas d'arrangements financiers pour la rémunération ou récompense.

Les coureurs "wild card" désignés par la FIM et la FIM/DORNA sont soumis en matière d'assurance aux exigences stipulées par leur FMN.

- 1.11.8 Un briefing obligatoire sera organisé pour tous les coureurs participant pour la première fois au Championnat de l'année en cours à 10h30, le jour des premières séances d'essais.*

Tout coureur qui n'assiste pas à ce briefing en entier sera disqualifié de la manifestation

Une dispense peut être accordée à un coureur par la Direction de Course.

(...)



Pour la classe Moto2, nous vous joignons également une note accessoire préparée par IRTA (en anglais) et vous remercions d'y prêter attention.

Dans l'attente des formulaires d'inscription dûment signés et timbrés par les FMNs concernées, nous vous souhaitons beaucoup de succès pour la saison 2010.

Nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Paul Duparc
Coordinateur Courses sur Route

COUREURS WILD CARD RIDERS Grand Prix

	FMNR	MSMA	FIM	FIM-DORNA
<p style="text-align: center;">125cc</p> <p>Max 25 years old at 01/01/current year 25 ans maxi au 01/01/année en cours</p>	3 *		2 *	
<p style="text-align: center;">Moto2</p> <p><i>Max 28 years old at 01/01/current year</i> 28 ans maxi au 01/01/année en cours</p>	1 *		1 *	
MotoGP		1		1

- * No wild card entry will be granted to a rider who has ridden in the event as a wild card on 3 previous occasions in the same class (250cc = Moto2).
- * Un pilote ayant déjà participé à la manifestation en tant que pilote wild card à trois reprises dans la même classe ne sera plus engagé en tant que wild card. (250cc = Moto2).



**CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DES GRANDS PRIX
DE COURSES SUR ROUTE
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES "WILD CARDS" 2010
125CC**

GRAND PRIX

NOM DE FAMILLE

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

VILLE

NATION

1ERE COURSE

MEILLEUR RESULTAT

ANNEE

COURSE

MARQUE DE LA MOTO

NOM DU TEAM

PAYS

NUMERO DE TELEPHONE

adresse email

NOM DU CHEF D'EQUIPE

SIGNATURE DU CHEF D'EQUIPE

SIGNATURE DU COUREUR

DATE

Tampon de la FMN

(Certifiant que le coureur est assuré)

IMPORTANT

**LA FMNR ET/OU MSMA REMETTRONT UNE COPIE DE CE FORMULAIRE
AU MOINS 30 JOURS AVANT L'EPREUVE À :**

FIM – SUISSE (41.22) 950.95.01

ainsi qu'à la

DORNA – ESPAGNE

FAX (34) 915613286 or (34) 915615807



**CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DES GRANDS PRIX
DE COURSES SUR ROUTE
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES "WILD CARDS" 2010
MotoGP**

GRAND PRIX

NOM DE FAMILLE

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

VILLE

NATION

1ERE COURSE

MEILLEUR RESULTAT

ANNEE

COURSE

MARQUE DE LA MOTO

NOM DU TEAM

PAYS

NUMERO DE TELEPHONE

adresse email

NOM DU CHEF D'EQUIPE

SIGNATURE DU CHEF D'EQUIPE

SIGNATURE DU COUREUR

DATE

Tampon de la FMN

(Certifiant que le coureur est assuré)

IMPORTANT

**LA FMNR ET/OU MSMA REMETTRONT UNE COPIE DE CE FORMULAIRE
AU MOINS 30 JOURS AVANT L'EPREUVE À :**

FIM – SUISSE (41.22) 950.95.01

ainsi qu'à la

DORNA – ESPAGNE

FAX (34) 915613286 or (34) 915615807



**CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DES GRANDS PRIX
DE COURSES SUR ROUTE
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES "WILD CARDS" 2010**
Moto2

GRAND PRIX

NOM DE FAMILLE

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

VILLE

NATION

1ERE COURSE

MEILLEUR RESULTAT

ANNEE

COURSE

MARQUE DU CHASSIS

NOM DU TEAM

PAYS

NUMERO DE TELEPHONE

adresse email

NOM DU CHEF D'EQUIPE

SIGNATURE DU CHEF D'EQUIPE

SIGNATURE DU COUREUR

DATE

Tampon de la FMN

(Certifiant que le coureur est assuré)

IMPORTANT

**LA FMNR ET/OU MSMA REMETTRONT UNE COPIE DE CE FORMULAIRE
AU MOINS 30 JOURS AVANT L'EPREUVE À :**

FIM – SUISSE (41.22) 950.95.01

ainsi qu'à la

DORNA – ESPAGNE

FAX (34) 915613286 or (34) 915615807

FIM ROAD RACING WORLD CHAMPIONSHIP GRAND PRIX

WILD CARD ENTRIES IN THE MOTO2 CLASS

ENTRIES

There will be a maximum of two wild card entries at each event.

One entry will be selected from applications submitted by the FMNR and one entry from the applications submitted by the FIM.

Applications must be submitted to the FIM Secretariat by, at the very latest, 45 days before the event. (In reality, this means 48 days before the day of the race).

The list of wild cards accepted will be issued by the FIM 42 days before the event.

PROCEDURE

Accepted wild card entries will need to pay to IRTA a non-refundable entry fee of €12,500. These funds will be used by IRTA to pay for the expenses incurred in relation to the entry, viz:

1. Supply of the official engine for use at the event. The engine (including ~~airbox, fuel system and~~ clutch, excluding exhaust) will be delivered to the team by the Technical Director or his staff on the Thursday morning of the event, (Wednesday in the case of a Saturday race), and must be returned after the race. ~~The external items including airbox, throttle bodies, injectors, fuel system, wiring harness will be supplied by the team but must comply with Moto2 specifications. They must be standard unmodified Honda/HRC parts, identical to those used in Moto2 (refer to Moto2 rules for allowed modifications to airbox and wiring harness). The Technical Director will inspect these items and they must be approved before the bike can pass Technical Control.~~ Please note that whilst there is no charge for the engine package provided it is returned in good order, teams will be charged for any damage caused to the engine due to misuse or a crash.
2. Supply of the official datalogging equipment and software. The equipment will be delivered to the team by the Technical Director or his staff on the Thursday morning of the event, (Wednesday in the case of a Saturday race), and the hardware must be returned after the race.

3. Supply of tyres from Dunlop. Riders will be provided by Dunlop with 12 tyres free of charge. Riders wishing to use more tyres, up to the maximum of 18 per event, will need to make arrangements to purchase these from Dunlop. The prices are €145.00 + VAT per front tyre and €195.00 + VAT per rear tyre.
4. Supplies of the official ENI fuel and oil of the Championship. The use of the official fuel and oil is mandatory.

Every team will be required to display stickers on their machines for Dunlop and ENI plus a sticker "Powered by Honda". These stickers will be supplied at the same time as the engine and must be in position prior to the first practice session.

ENTRY FEE

The entry fee of €12,500 must be received by IRTA by, at the latest, 28 days before the event. Payments should be made by bank transfer to:

U.B.S. Lausanne CH
Place St-Francois, 1
1002 Lausanne
Switzerland

Account: IRTA SA EUR A/C

Account No: 389 131 62P

Swift Code: UBSWCHZH80A

IBAN: CH39 0024 3243 3891 3162P

Teams should also send a copy of the payment transfer instructions to the IRTA Secretariat:

E-Mail IRTAUK2@AOL.COM

Fax: (44) 870 4601935